

14 octobre 2008

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

ACTIA GROUP

(Euronext Paris)

Par courrier du 13 octobre 2008, la Société de Gestion et de Participation Financière E.C. (SGPF E.C.) (1) (108-110, rue Marius AUFAN, 92300 Levallois Perret) a déclaré avoir franchi en baisse le seuil de 5% du capital de la société ACTIA GROUP (anciennement dénommée ACTIELEC TECHNOLOGIES) et détenir 1 001 215 actions ACTIA GROUP représentant 1 935 706 droits de vote, soit 4,98% du capital et 5,77% des droits de vote de cette société (2).

Ce franchissement de seuil résulte d'une modification du capital de la société ACTIA GROUP. Le déclarant indique avoir eu connaissance du nouveau nombre d'actions composant le capital de la société ACTIA GROUP le 8 octobre 2008 et par conséquent avoir franchi le seuil susvisé à cette date.

(1) Contrôlée par une indivision successorale représentée par Madame Suzie Chabrierie.

(2) Sur la base d'un capital composé de 20 099 941 actions représentant 33 552 288 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.